

Bordeaux, le 4/11/2016

COMPTE RENDU CTL du 4 Novembre 2016

Constitution du PELP départemental (Pôle d'évaluation des locaux professionnels)

Rappel du contexte :

Depuis le début des rapprochements SIP/CDIF en gironde (2004 à 2008), la gestion de l'évaluation foncière des locaux professionnels est assurée par les SIP (exceptés les 3 SIP de BORDEAUX dont la mission foncière est actuellement réalisée par le secteur foncier de Bordeaux – ex CDIF BX III).

Pour apporter un soutien aux services, notamment pour l'évaluation des locaux professionnels dits « particuliers » et/ou « complexes » ainsi que les contentieux associés, un PELP « à minima » (3 ETP) a été constitué au 01/09/2013.

A compter du 01/09/2017, il est prévu de départementaliser ces fonctions et missions et de les confier à un PELP de plein exercice, ce qui permet par ailleurs de recentrer la mission foncière des SIP sur les locaux d'habitation.

Ce sujet de la départementalisation du PELP a déjà été présenté aux OS lors du précédent CTL. Les élus CGT avaient demandé le report de son examen du fait de l'insuffisance d'éléments d'information.

Le dossier présenté aujourd'hui comporte les éléments attendus au regard du paramétrage des emplois et des charges transférés.

➤ Aspects RH :

+ 3 emplois C au 01/09/2017 prélevés sur les services (1 sur le SIP LIBOURNE, 1 Sur le SIP BOUSCAT, 1 sur l'actuel secteur foncier de Bordeaux).

➤ Aspect immobilier :

La réflexion sur les aspects immobiliers n'est pas totalement aboutie à ce jour.

Le PELP sera installé à la cité administrative mais le lieu exact n'est pas encore connu, même si l'actuel PTGC est chargé de réfléchir aux m2 qu'il pourrait concéder au PELP et au secteur foncier de Bordeaux.

En tout état de cause, la CGT a demandé que la documentation cadastrale soit conservée au plus près des agents (documentation « vivante »), afin que les conditions de travail ne soient pas dégradées.

Ce sur quoi la DRFIP s'est fermement engagée.

➤ Un groupe de travail sera mis en place fin 2016 début 2017.

Les chefs de service des SIP, le chef de service du PELP, et les agents de ces services seront associés à ce groupe de travail qui sera chargé de la mise en place du PELP départemental et de l'organisation des travaux qui y sont associés.

VOTE : Contre (CGT, FO, SOLIDAIRES) Abstention (CFDT)

VOTE CGT : Même si pour la CGT la constitution technique d'un PELP départemental peut se justifier, trop de zones d'ombres subsistent quant au calibrage des emplois par rapport aux charges, aux aspects immobiliers et aux conséquences pour les services impactés.

En effet on ne saurait s'associer à cette stratégie de suppressions d'emplois déguisées: l'apport en effectif au PELP départemental (+3 ETP) provient de transferts d'emplois des SIP. La catégorie C est celle qui paye le plus lourd tribut aux politiques de suppressions d'emplois, mettant par ailleurs en difficultés les sites où ces emplois sont implantés.

Par ailleurs, le paramétrage des emplois est déterminé en fonction d'éléments encore incertains : les effets de la révision de l'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels n'est pas appréciable pour l'instant, les conséquences au regard des transferts de charges de travail non plus.

Enfin, l'incertitude subsiste quant au lieu et aux conditions d'installation du PELP de plein exercice à la cité administrative.

Trésorerie de CENON

➤ Suite à la fusion des trésoreries de St Loubès et Cenon, les agents devaient se déterminer sur les plages fixes et variables de la trésorerie de Cenon. Les collègues de la trésorerie ont voté à l'unanimité un régime d'horaires fixant les plages variables de 7h15 à 9h30 et de 11h30 à 14h.

Ce protocole d'horaire a été entériné par la CTL

Déploiement du module MEMO de l'application RIALTO

➤ Il s'agissait de nous présenter, pour information, le déploiement de l'outil MEMO qui se substitue à compter du 1^{er} janvier 2017 au module RIALTO investigations dans les brigades de vérifications et les Pôle Contrôle Expertise PCE.

Cette dématérialisation du rapport de vérification est encore trop lourde, chronophage et contrairement aux affirmations des directions, n'apporte rien aux vérificateurs. En effet les services de programmation ou de recouvrement ont déjà accès par RIALTO aux informations relatives au contrôle fiscal. Le nouveau module ne permet pas d'obtenir un tri synthétique des informations contenues dans la base de données. D'autre part, les informations contenues dans MEMO sont beaucoup plus succinctes que celles qui figuraient dans l'ancien rapport de vérification alors que le temps consacré à remplir MEMO est lui beaucoup plus important. Cet outil n'est en fait qu'un contrôle interne supplémentaire. A suivre....

Déménagement de la BCR

➤ Actuellement implantés à l'aéroport dans un immeuble en location, il est proposé de déménager les collègues de la BCR dans les locaux de l'ancienne trésorerie de Mérignac. Cette opération, qui ne nuit pas à priori aux missions exercées par ce service, s'effectuera à la fin du 1^{er} trimestre 2017.

Installation immobilière des missions de la DRFIP 33 à la direction de Mériadeck

➤ Le but de la direction est de rapatrier au plus vite le pôle fiscal actuellement installé au Champs de Mars, dans les locaux de Mériadeck.
Pour ce faire il faut évidemment tout chambouler... !

➤ De nombreux services vont donc progressivement être déménagés (à partir de novembre) pour aboutir à installer le pôle fiscal au 2^{ème} étage (fin mars 2017), le pôle Gestion Publique aux 3^{ème} et 4^{ème} étages, les services de direction au 5^{ème} et les missions diverses

au 6^{ème} étage. Pour rappel, le 1^{er} étage est actuellement occupé par les services de la DISI, en attendant leur déménagement dans un avenir « lointain » à la Cité.

➤ Tous ces dossiers seront évoqués en CHS, mais à n'en pas douter, une densification des espaces est à l'ordre du jour. Il conviendra donc d'être particulièrement attentif quant aux futures conditions de travail des agents dans ces étages réaménagés.

Evolution des projets de fusion des SPF de Lesparre / Bordeaux 3 et La Réole / Libourne

La Direction Générale a retenu notre département pour permettre aux notaires, l'accès aux fichiers immobiliers. De ce fait notre direction locale a décidé de reporter d'une année la fusion de ces SPF prévue en 2017. Elle se fera donc en 2018.

➤ Cependant, concernant le SPF de Lesparre, la direction nous indique que compte tenu des 3 vacances d'emplois dans le service et de certains départs à la retraite prévus (notamment celui du chef de service), il est opportun d'installer l'entité juridique à la Cité dès le 1^{er} septembre 2017. Le but étant, selon la direction, de faciliter l'arrivée éventuelle de nouveaux agents dès ce mouvement de mutation. (La RAN de Bordeaux étant naturellement plus attractive que celle de Lesparre).

➤ En attendant, actuellement installés dans les locaux de la trésorerie (qui ferme au 1^{er} janvier pour fusionner avec celle de Soulac), les collègues devront être provisoirement déménagés (jusqu'au 1^{er} septembre 2017) dans le Centre des Finances Publiques (où ils étaient il y a quelques mois avant d'être installés à la Trésorerie). Vous suivez toujours... ? Les voyages forment la jeunesse !

➤ Par ailleurs, le basculement de l'application FIDJI début décembre sur le portail applicatif, va permettre dorénavant le travail à distance. Dans ce cadre, le SPF de La Réole pourra travailler sur la base du SPF de Bx 3 pour les aider à résorber le retard. Glisserait-on doucement vers un SPF unique pour le département ?